

# Chargé de mission Grand Chantier au SPM

## Contexte

L'État a décidé en 2003 de mettre en œuvre une démarche Grand Chantier pour soutenir la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon-Turin. En Maurienne, autour de la réalisation de la section transfrontalière, cette démarche s'appuie sur un « Contrat Territorial de Maurienne » dédié au Grand Chantier. Après un premier contrat adossé au CPER 2015-2020, la programmation pour la période 2021-2027 devrait être signée fin 2021 entre l'État, la Région Rhône-Alpes Auvergne, le Département de la Savoie et le Syndicat de pays de Maurienne.

Ce contrat comprend :

- un volet accompagnement du Chantier, qui vise à poursuivre et faire monter en puissance les dispositifs mis en place pour l'emploi, la formation (MELT), le soutien au tissu économique local et Régional (ALTE), l'accueil des salariés, et l'hébergement (MoLLT) ; et à assurer la bonne intégration du chantier sur le territoire ;
- un volet accompagnement du territoire, dont les actions s'articulent autour de 4 axes :
  - Innovation dont centre de compétence tunnel
  - Attractivité : bourgs-centres, PEM et santé
  - Diversification : filière cyclo, transition écologique, activité économique liée au tourisme 4 saisons,
  - Cadre de vie : mobilité, biodiversité & environnement (dont friches industrielles)

Le contrat territorial de Maurienne pour la période 2021-2027 est ambitieux tant en termes de thématiques qu'en termes de résultats. Son exécution nécessitera un fort engagement des collectivités locales afin de définir des projets ambitieux puis de les engager. Certaines thématiques du CTM 2021-27 rejoignent des compétences thématiques pour lesquelles l'ingénierie locale dispose déjà de moyens spécifiques. Il reste néanmoins plusieurs thématiques dont la mise en œuvre nécessitera un accompagnement local notamment ceux des axes attractivité et cadre de vie.

Avec les collectivités locales, les partenaires de la démarche Grand Chantier souhaitent que cet accompagnement particulier lié à la Démarche Grand Chantier facilite l'émergence de projets structurants qui permettraient ainsi de révéler le territoire de la Maurienne. Sur ces sujets, une animation à l'échelle de la vallée, des moyens d'ingénierie et de coordination sont requis pour faire émerger et suivre les projets qui aujourd'hui ont du mal à se concrétiser malgré les financements en place.

**Le chargé de mission assurera principalement le suivi des actions du volet territorial du contrat territorial de Maurienne 2021-27, en appui de la directrice du SPM.**

**Le chargé de mission devra :**

- **représenter le SPM au sein de la Mission Grand Chantier et assurer le lien entre les partenaires de la Démarche Grand Chantier et le SPM ;**
- **assurer le suivi et l'accompagnement des projets portés par les collectivités de la vallée contribuant à la mise en œuvre des thématiques une Maurienne attrayante, revitalisation des ~~autres~~ bourgs centres (hors dispositif Petite Ville de Demain PVD), santé en Maurienne, économie circulaire, friche industrielle et environnement ;**
- **assurer le relais de l'information entre le territoire et les partenaires de la mission grand chantier**

**pour les autres thématiques du contrat (mobilité, innovation, PVD, Tepos, filière cyclo, activité économique liée au tourisme 4 saisons) ;**

- **assurer une coordination de la mise en œuvre du PIG sur le territoire.**

## **Liaison hiérarchique et relations professionnelles**

Sous l'autorité de la Directrice et en lien direct avec le Président du SPM et les Vice-présidents, le chargé de mission suit les actions réalisées dans le cadre du volet territorial du contrat territorial de Maurienne. L'animation de la revitalisation des bourgs-centres à l'échelle de la vallée et la participation aux actions en faveur d'une Maurienne qui donne envie et du cadre de vie de la Maurienne, constitueront deux axes prioritaires de son action.

Il a pour interlocuteurs :

en interne au Syndicat du Pays de Maurienne :

- les chargés de mission thématiques du SPM :

en externe :

- Les communes et intercommunalités de la Maurienne ;
- L'équipe de la Mission Grand Chantier Lyon-Turin, regroupant le Département de la Savoie, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État, TELT (promoteur de la section transfrontalière du Lyon-Turin) ;
- La Maison de l'Habitat
- Les acteurs socio-économiques de la Maurienne.

## **MISSIONS**

### **1 - Représentation du SPM au sein de la Mission Grand Chantier**

Le chargé de mission représente le SPM dans la mission Grand Chantier. Ainsi, il participe :

- aux réunions bimensuelles de la Mission Grand Chantier
- aux réunions nécessaires à la gouvernance de la mission Grand Chantier : CODIR, CoFin, Comité Maurienne, revue financière de territoire
- aux réunions avec les acteurs locaux sur des projets structurants pour le territoire et contribuant à la mise en œuvre du CTM 2021-27 en complémentarité des autres membres de la Mission Grand Chantier

Il assure le lien avec les autres agents du SPM pour veiller à la bonne circulation de l'information entre la Démarche Grand Chantier et la collectivité.

### **2 - Animation et appui aux collectivités pour la mise en œuvre du volet territorial du CTM 2021-27 pour les thématiques suivantes :**

- Revitalisation des bourgs-centres (hors Modane/Fourneaux/CCHMV et Saint-Jean-de-Maurienne/3CMA) : des centres urbains du territoire sont eux aussi concernés par l'accompagnement de la Démarche Grand Chantier car ils constituent des pôles de vie à intégrer pleinement dans la Maurienne de demain, ceci en cohérence avec le SCoT. Il s'agira de suivre et d'accompagner ces autres projets.

- Santé en Maurienne : en lien ou en complément des projets de revitalisation des bourgs centres, les collectivités ont des projets pour développer les services de santé en Maurienne. Sans suppléer les dispositifs nationaux existant sur ces sujets (pilotage Etat hors Démarche Grand Chantier), il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet dans l'esprit de la DGC :

- économie circulaire,
- réhabilitation ou suppression friches industrielles ou points noirs paysagers
- l'environnement et le cadre de vie : trames vertes, bleues, noires, politique air-eau-sol, etc.

Le chargé de mission devra :

- coordonner les ambitions des collectivités sur ces sujets ;
- appuyer les collectivités dans l'émergence et le montage des plans de financement de leurs projets sur ces thématiques ;
- appuyer les collectivités pour la candidature aux différents appels à projets;
- assister les collectivités dans le recrutement de leurs prestataires et dans le suivi administratif et financier des opérations.

### **3- Veille et relais d'information pour la mise en œuvre du volet territorial du CTM 2021-27 pour les thématiques suivantes :**

- Saint-Jean-de-Maurienne Capitale, labellisée Petite Ville de Demain, la collectivité entame une démarche accompagnée de rénovation urbaine. Le chargé de mission assurera le lien entre cette démarche et le CTM2.
- Modane/Fourneaux redynamisées, labellisées Petite Ville de Demain, les collectivités entament une démarche accompagnée de rénovation urbaine. Le chargé de mission assurera le lien entre cette démarche et le CTM2.
- La démarche Tepos dont les projets structurants pour le territoire pourront bénéficier d'un accompagnement complémentaire de la Démarche Grand Chantier notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables (hydraulique, bois, géothermie, solaire), la valorisation des eaux chaudes extraites du tunnel.
- La filière cyclo
- La Mobilité
- L'activité économique liée au tourisme 4 saisons

Le chargé de mission devra :

- assurer une veille sur le territoire afin d'identifier les projets qui pourraient concourir à la mise en œuvre du CTM 2021-27
- participer à l'information des collectivités locales sur l'accompagnement possible de la Démarche Grand Chantier sur ces projets
- relayer les informations à la mission Grand Chantier afin de permettre de consolider les plans de financement des projets avec les crédits du FAST
- relayer les informations de la mission Grand Chantier sur ces thématiques au sein des collectivités locales.

*Les missions seront également basées sur la complémentarité des compétences et des expériences avec les agents déjà en poste.*

### **4 - Animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la rénovation de l'habitat privé en vue d'y loger les salariés des chantiers du Lyon Turin (20 % max du temps)**

Le SPM est porteur du PIG. Le PIG s'insère dans le dispositif « Mon Logement Lyon Turin » dont le pilotage général est assuré par un autre membre de la Mission Grand Chantier. Ce dispositif Mon Logement Lyon Turin a permis de mettre en place plusieurs actions. Le Chargé de mission aura à charge d'appuyer le pilote du dispositif Mon Logement Lyon Turin pour ce qui relève du PIG et animer le dispositif de gestion locative nécessaire à l'attractivité des biens rénovés pour les salariés du Lyon Turin.

## **PROFIL**

- Poste ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels de droit public ;
- Poste de niveau catégorie A de la fonction publique (ingénieur ou attaché), avec un rôle d'ensemblier;
- Diplôme : Bac +5 (master 2, ingénieur) ou équivalent dans le domaine de l'aménagement du territoire, du développement local ou de l'urbanisme ;
- Expérience appréciée sur un poste similaire ou plus généralement dans une collectivité publique, un office public ou un service de l'État ;
- Connaissance du cadre institutionnel et réglementaire de l'aménagement du territoire (connaissances sur les thématiques urbanisme et habitat vivement souhaitées)
- Expériences dans la conduite de projets de territoire, la concertation avec les acteurs locaux ;
- Expériences en ingénierie financière ;
- Compétences sur le marketing territorial appréciées ;
- Notion de comptabilité des collectivités et de commande publique.

## **SAVOIR-ETRE**

- Dynamique et capable d'initiative, sens de l'organisation en fonction des priorités ;
- Autonome, tout en appréciant le travail en équipe ;
- Sens de la stratégie et de la médiation ;
- Aptitude à l'animation et la concertation, aptitude à écouter et à convaincre ;
- Adaptabilité à la diversité des activités ;
- Esprit d'analyse et de synthèse, qualité rédactionnelle.

## **CONDITIONS CONTRACTUELLES**

- CDD de 2 ans
- Poste à temps plein (37 heures hebdomadaires) avec RTT ;

## **DIVERS**

- Permis B + voiture indispensable (remboursement kilométrique selon un barème prédéfini) ;
- Lieu de travail : Saint-Jean-de-Maurienne (73 300) ;
- Date prévisionnelle des entretiens : semaine 40
- Prise de poste : fin octobre 2021

## **RÉCEPTION DES CANDIDATURES JUSQU'AU 24 SEPTEMBRE 2021**

Adresser CV et lettre de motivation à Monsieur le Président du Syndicat du Pays de Maurienne :

- par email : [spm@maurienne.fr](mailto:spm@maurienne.fr) ;
- par voie postale :

Ancien Evêché - Place de la cathédrale - BP 82 73303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex

### **Renseignements complémentaires :**

Madame Béatrice Darves, Directrice du Syndicat de Pays de Maurienne – [spm@maurienne.fr](mailto:spm@maurienne.fr) -

tél : 04 79 64 45 43

Madame Maëlle Lepoutre, Chargée de mission Lyon-Turin à la Préfecture de la Savoie – [maelle.lepoutre@savoie.gouv.fr](mailto:maelle.lepoutre@savoie.gouv.fr) – Tél : 04 79 75 52 21

